



Municipalité de
Sainte-Clotilde-de-Horton

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE

Le règlement numéro 102-7 concernant la tarification pour les travaux de nettoyage du terrain situé au 46 rue Principale en août 2020 a été adopté le 5 octobre 2020 lors de la séance régulière du Conseil.

Le règlement stipule que les coûts nets des travaux de nettoyage du terrain situé au 46 rue Principale totalisent 7 874.06 \$ et seront répartis entièrement sur la taxation de l'immeuble concerné.

Le règlement numéro 102-7 est disponible dans sa version intégrale au bureau de la Municipalité. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 6^e jour du mois d'octobre 2020.

Le secrétaire-trésorier,



Matthieu Levasseur